

Présidence:

Groupe "Les Verts"

.....



Groupe Socialiste

.....

.....

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS INTERCOMMUNAL N° 70-2020

AU CONSEIL COMMUNAL

Groupe PLR

.....

.....

Réhabilitation du collecteur intercommunal
Sorge à Ecublens - Secteur 11 « Triaudes-
Sorge »

Groupe "Fourmi Rouge"

.....

.....

Date proposée pour la séance de la Commission:

**lundi 25 mai 2020, à 19h00,
Salle de spectacles, rue de Lausanne 37**

Groupe UDC

.....

4 mai 2020

PRÉAVIS INTERCOMMUNAL N° 70-2020

Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 11 « Triaudes-Sorge »

Table des matières

1	Objet	2
2	Rappel historique	2
3	Plan général d'évacuation des eaux intercommunal Mèbre-Sorge (PGEEi)	3
4	Le projet à financer	4
4.1	Description des travaux.....	4
4.2	Données techniques.....	4
4.3	Devis estimatif	4
4.4	Adjudication	4
4.5	Calendrier	5
5	Subventions communales d'investissement	5
6	Financement	5
6.1	Entente intercommunale Mèbre-Sorge	5
6.2	Incidences financières pour la Ville de Renens.....	6

Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent préavis s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Renens, le 4 mai 2020

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1 Objet

Le présent préavis a pour but de présenter aux Conseils communaux de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice les travaux de réhabilitation du secteur 11 du collecteur Sorge, situé sur le territoire des Communes d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens, dans le secteur du quartier des Triaudes jusqu'au terrain sportif de Chavannes-près-Renens, et d'obtenir le crédit nécessaire à ces travaux. Cet investissement nécessite l'approbation des Conseils communaux des cinq Communes de l'Entente intercommunale, dépourvue, rappelons-le, de la personnalité morale de droit public.

2 Rappel historique

Le collecteur de concentration Mèbre-Sorge, ci-après M+S, a été construit au début des années 1960, dans le but de recueillir tout ou partie des eaux usées des Communes de la région lausannoise, situées principalement à l'ouest de Lausanne. Il comprend trois tronçons principaux: Mèbre, Sorge et Chamberonne. A cette époque, les cours d'eau de la région, ainsi que la baie de Vidy, étaient très fortement pollués.

Suite à la réalisation de cet important ouvrage et à la surveillance constante de son fonctionnement par un bureau spécialisé, le degré de pollution a pu être fortement diminué au fil des années, bien que des progrès restent à accomplir.

Dès 2003, l'Entente a mandaté le bureau d'ingénieurs hydrauliciens RIBI SA pour établir un diagnostic de l'état des collecteurs âgés aujourd'hui de près de soixante ans, en vue de leur réhabilitation. Les inspections télévisuelles et des tests d'étanchéité ont permis de constater les problèmes suivants:

- collecteurs obstrués par la pénétration de racines;
- présence de corps étrangers suite à des raccordements mal exécutés;
- érosion due au vieillissement du réseau;
- réduction par endroits du diamètre de la canalisation;
- étanchéité insuffisante permettant l'infiltration d'eaux claires dans le réseau et par conséquent une surcharge inutile de la STEP;
- un risque de pollution de la nappe et des cours d'eau par l'exfiltration des eaux usées.

Suite au diagnostic établi par l'Entente, un programme de rénovation a démarré avant l'entrée en vigueur du PGEEi (plan général d'évacuation des eaux intercommunal) puisqu'en 2008 déjà, un premier tronçon a été réhabilité. Il a ainsi été possible d'intégrer les études faites lors de l'élaboration du PGEEi et de définir un programme complet de rénovation du réseau.

3 Plan général d'évacuation des eaux intercommunal Mèbre-Sorge (PGEEi)

L'élaboration du PGEEi a débuté en 2007. Il a été validé par le Canton en 2011. Le PGEEi a identifié des mesures à prendre pour un montant total évalué à un peu plus de 6 millions de francs. Le solde des travaux de réhabilitation pour les années à venir sera concentré sur les tronçons Sorge et Chamberonne. Le montant encore à investir est d'environ 3 millions de francs. L'acceptation du présent préavis permettra la réhabilitation du onzième secteur situé sur le tronçon Sorge.

Remarque: depuis 2008, l'état du réseau de concentration Mèbre-Sorge s'améliore progressivement, année après année. Cependant, en cas de fortes pluies, il subit l'apport d'une grande quantité d'eaux claires et les déversoirs d'orage évacuent le trop-plein à la rivière. Pour viser une meilleure qualité des eaux de la baie de Vidy, les réseaux communaux poursuivent leurs travaux de mise en séparatif, conformément aux mesures contenues dans les PGEE (plan général d'évacuation des eaux) communaux. Les Communes effectuent des contrôles systématiques des biens-fonds afin de maîtriser également l'évacuation des eaux à la parcelle. Le collecteur d'eaux usées M+S (Mèbre-Sorge) n'est pas, et ne doit pas être dimensionné pour évacuer les eaux claires.

Tableau des travaux majeurs réalisés:

Lieu/secteur	Période	Commune(s)	Description
Secteur 1 CHF 250'115.05	2008	Crissier/Renens	Le tronçon concerné allait de la RC251 jusqu'à la rue de l'Industrie (entrée du voûtage). Des travaux de chemisage intégral et de pose de manchons ont été réalisés. En termes de travaux de génie civil, une traversée du ruisseau de la Mèbre a été modifiée, le diamètre étant trop petit.
Voûtage Mèbre et aval de l'autoroute CHF 201'197.15	2008	Renens/ Chavannes	Travaux de réparation des collecteurs de transport et de l'éclairage du voûtage de la Mèbre suite aux intempéries du 26 juillet 2008 sur le bassin versant de la Mèbre.
Secteur 2 CHF 317'346.30	2010	Renens	Le secteur des travaux allait de la rue de l'Industrie jusqu'à l'avenue de Préfaully. Ces travaux ont consisté à des réparations ponctuelles à l'intérieur du voûtage et des chemisages de la canalisation située entre la rue du Simplon jusqu'à l'avenue de Préfaully.
Secteur 7 CHF 268'727.30	2011- 2012	Chavannes	Situé sur le secteur de la Mouline, ces travaux ont consisté à des réparations ponctuelles de génie civil et des chemisages de la canalisation.
Secteur 3 CHF 295'533.30	2012- 2013	Chavannes/ Renens	Travaux de chemisage réalisés depuis l'avenue de Préfaully jusqu'à la rue de la Blancherie.
Secteur 4 CHF 320'836.80	2014- 2015	Chavannes	Rue de la Blancherie à l'avenue de la Concorde
Secteur 5 CHF 190'818.65	2015- 2016	Chavannes	Avenue de la Concorde jusqu'à sous l'autoroute
Secteur 6 CHF 286'079.90	2016- 2017	Chavannes	Ce secteur débute en aval de l'autoroute et va jusqu'à la route de la Maladière
Secteur 8 CHF 237'864.25	2018	Ecublens	Travaux de chemisage sur 590 m en aval des voies CFF à proximité du chemin de la Forêt à Ecublens (branche « Sorge »).
Secteur 9 CHF 281'682.90	2019	Ecublens	Travaux de chemisage sur 390 m et travaux de génie civil sur des chambres d'accès à proximité du chemin du Bois jusqu'au carrefour de la rue du Villars à Ecublens (branche « Sorge »).
Secteur 10 CHF 364'000. —	2020	Ecublens	Travaux de chemisage sur 365 m entre le carrefour Villars/Tir-Fédéral jusqu'au quartier des Triaudes.

4 Le projet à financer

4.1 Description des travaux

Le collecteur qui concerne ce préavis, secteur 11, se situe sur le territoire des Communes d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens. Le tronçon 11 débute à l'aval du déversoir d'orage du Pontet et se termine au niveau des terrains sportifs à Chavannes-près-Renens (annexe 1, chambre N° 328 à la chambre N° 332). Dans ce secteur, le collecteur a un diamètre de 100 cm.

Ce tronçon se situe entre le quartier des Triaudes et les terrains sportifs de Chavannes-près-Renens. Le réseau est composé d'une seule canalisation. Elle présente des défauts comme des pénétrations de racines (joints non étanches), des pénétrations de calcaire et par endroit des altérations du béton. La canalisation sera réhabilitée par la technique de gainage. Ces travaux seront réalisés par une entreprise spécialisée. Plusieurs chambres sont enterrées (non visitables); après leur détection, elles seront déterrées et rehaussées par une entreprise de génie civil.

La canalisation est accessible à plusieurs endroits par des chambres de visite. Les travaux seront réalisés par temps sec afin de diminuer les apports durant les travaux.

4.2 Données techniques

Les données techniques de la réhabilitation du collecteur sont les suivantes:

- chemisage (gainage) complet des canalisations existantes;
- gaine polyester thermodurcissable à l'eau;
- longueur du tronçon d'environ 425 m, dont 12 m en section rectangulaire (traversée de la Sorge);
- diamètre des canalisations de 100 cm;
- section rectangulaire de 1.3 m x 1.5 m.

4.3 Devis estimatif

Basé sur les soumissions d'entreprises, le devis estimatif se présente comme suit:

Chemisage	CHF	375'000.-
Rehaussement des chambres	CHF	15'000.-
Divers et imprévus	CHF	30'000.-
Honoraires d'ingénieurs	CHF	35'000.-

Total intermédiaire	CHF	455'000.-
TVA 7.7%	CHF	35'035.-

Total TTC	CHF	490'035.-
Arrondi	CHF	490'000.-

4.4 Adjudication

En application de la législation qui régit les marchés publics du Canton, des Communes et des associations de communes, l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge a recouru à la procédure sur invitation auprès de trois entreprises spécialisées romandes.

Le comité d'évaluation est constitué de Mme Marie-Christine Berlie, secrétaire de l'Entente, ainsi que de Mme Alexandra Meyer et M. Philippe Porqueddu, du bureau Ribi SA. Le comité transmettra la proposition d'adjudication au bureau de l'Entente. La Commission intercommunale se réunira pour décider de l'adjudication des travaux sous réserve de l'approbation du présent préavis par les Conseils communaux.

4.5 Calendrier

Il est prévu de débiter les travaux au printemps 2021. Ils se dérouleront sur une période d'environ deux à trois mois.

5 Subventions communales d'investissement

Afin que l'Entente puisse procéder à l'exécution des travaux, il est prévu que les Communes qui la composent lui allouent des subventions d'investissement, conformément au tableau annuel des investissements annexé au budget de fonctionnement 2019 de l'Entente.

La nouvelle convention intercommunale Mère-Sorge ayant été acceptée par toutes les Communes, la subvention d'investissement à allouer à l'Entente, par chaque Commune concernée, a été calculée sur la base du nouveau principe de répartition des coûts suivant:

	<i>Clé de répartition 2020 *</i>	<i>Montants en CHF</i>
Commune de Chavannes-près-Renens	4.90%	24'010.-
Commune de Crissier	47.59%	233'191.-
Commune d'Ecublens	17.23%	84'427.-
Commune de Renens	30.07%	147'343.-
Commune de Saint-Sulpice	0.21%	1'029.-
	100.00%	490'000.-

*Consommation 2018 – Etat au 05.07.2019

6 Financement

Les dépenses d'investissement du présent préavis figurent au plan annuel des investissements 2020-2029 de l'Entente intercommunale Mère-Sorge pour un montant de CHF 440'000.- TTC en 2020.

6.1 Entente intercommunale Mère-Sorge

Montant du crédit total souhaité	CHF 490'000.- TTC
Mode de financement par l'Entente intercommunale Mère-Sorge	Cet investissement sera financé à l'aide des subventions communales d'investissement mentionnées au chapitre 5 du présent préavis.
Amortissement par l'Entente intercommunale Mère-Sorge	Cette dépense d'investissement sera amortie immédiatement au moyen de subventions communales d'investissement citées au chapitre 5 du présent préavis.
Charges de fonctionnement pour l'Entente intercommunale Mère-Sorge	Cet investissement n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement supplémentaires.

6.2 Incidences financières pour la Ville de Renens

Investissements

La subvention communale d'investissement de la Ville de Renens pour la réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens – Secteur 11 « Triaudes-Sorge », se monte à **CHF 147'343.- TTC** (CHF 490'000.- multiplié par le taux de participation communal de 30.07%).

Plan des investissements

Cette dépense d'investissement est prévue au plan des investissements 2019 – 2023 (2024 – 2028) adopté par la Municipalité le 30 septembre 2019 comme suit: Section 3861 (Réseau évacuation et épuration des eaux, compte N° 3861.8054.5010 (investissement regroupant tous les investissements de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge). Le numéro définitif attribué à cet investissement est le compte N° 3861.5010.5006 - Réhab. collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 11 « Triaudes-Sorge ».

Coût du capital

L'amortissement de la dépense sera fait en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.1006 - Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux. Par conséquent, aucun coût du capital n'est engendré par cette dépense.

Compte de fonctionnement

Ces travaux n'entraînent pas d'augmentation des charges liées au fonctionnement.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis intercommunal N° 70-2020 de la Municipalité du 4 mai 2020,

Où le rapport de la Commission chargée de l'étude,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

AUTORISE l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, sur le secteur 11 « Triaudes-Sorge ».

ACCORDE à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 490'000.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 6 ci-dessus.

ALLOUE à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de CHF 147'343.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 5 à 6 ci-dessus.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N° 3861.5010.5006 - Réhab. collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 11 « Triaudes-Sorge », et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le Fonds de réserve « Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux », compte N° 9280.1006.

Approuvé par la Commission de l'Entente intercommunale dans sa séance du 17 mars 2020.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 mai 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:  Le Secrétaire municipal: 
Jean-François Clément  Michel Veyre

Annexes: N° 1: plan de situation
N° 2: photos des inspections TV des canalisations
N° 3: plan d'ensemble

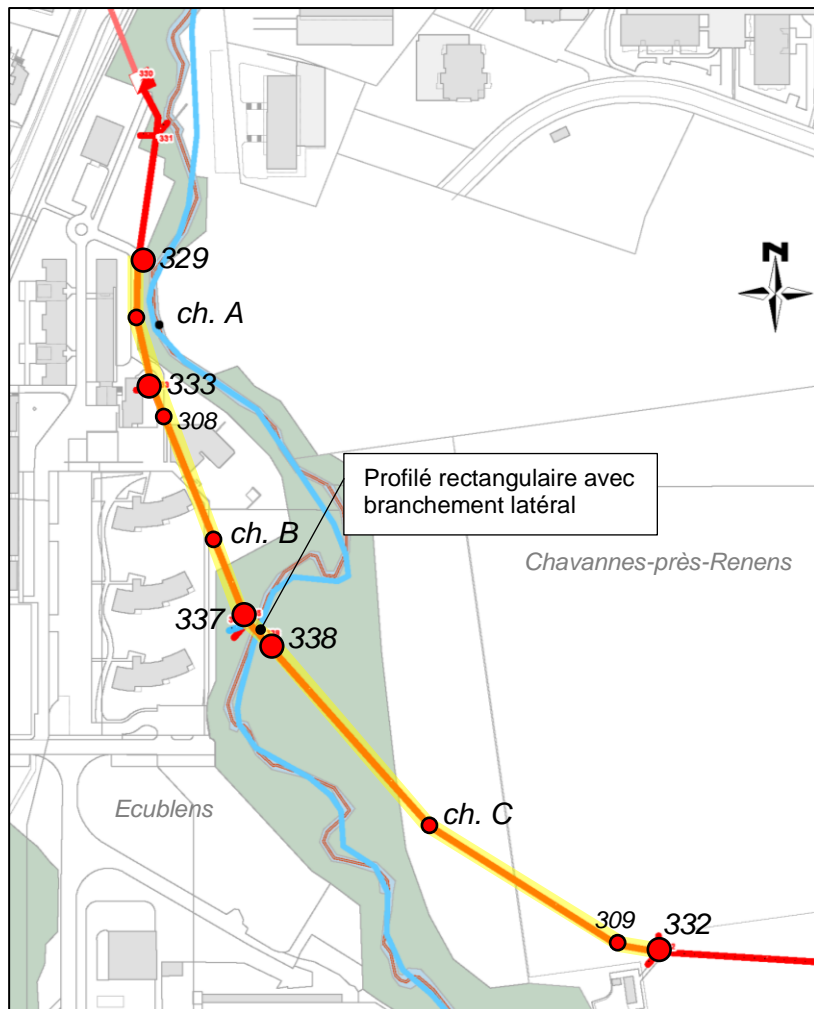
Membre de la Municipalité concerné: - Mme Tinetta Maystre



Entente intercommunale Mèbre-Sorge

Secteur 11 – Triaudes - Sorge

Annexe 1 : Plan de situation



Tronçons	Longueur [m]	Diamètre [mm]	
ch.329 à 333	59	1000	chemisage
ch.333 à 337	117	1000	chemisage
ch.338 à 332	236	1000	chemisage
ch. 337 à 338	12	profil rectangulaire 1.30 x 1.50	chemisage

Les chambres A, B et C sont des chambres enterrées et leur position est approximative. Dans le cadre des travaux de chemisage, l'entreprise comptera une détection de ces chambres. Par la suite une autre entreprise (génie civil) s'occupera de déterrer les chambres afin de les rendre accessibles.

Légende :

- Collecteur à chemiser
- Chambres de visite



Entente intercommunale Mèbre-Sorge
Secteur 11 – Triaudes - Sorge

Annexe 2 : Photos des inspections TV



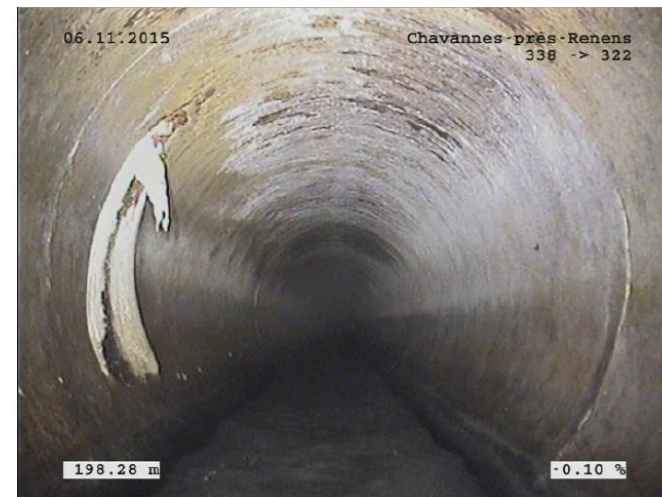
Branchement non étanche, pénétrations de racines



Dégradation de la paroi de la canalisation



Pénétration de racine



Formation de calcaire



Entente intercommunale Mèbre-Sorge

Secteur 11 – Triaudes-Sorge

Annexe 3 : Plan d'ensemble

